

9^{ème} Session du CrimEx

Du 9 au 11 avril 2019

BUCAREST, ROUMANIE



1. Le concept du Groupe d'experts EuroMed Justice en matière pénale – CrimEx

Deux années se sont écoulées depuis la première session du CrimEx à Madrid en mars 2017 jusqu'à la 9^{ème} session du CrimEx à Bucarest en avril 2019, deux années remplies d'avancées et de jalons !

EuroMed Justice a placé le **CrimEx** au cœur des mécanismes interrégionaux émergents de coopération et de coordination judiciaire et policière, lequel a ainsi joué un rôle essentiel tout au long du processus.

Les membres du CrimEx – *juges de moyen à haut niveau, procureurs et conseillers auprès des ministères de la Justice* – ont été désignés par les autorités nationales judiciaires des Pays partenaires du voisinage sud conformément à des critères définis par EuroMed Justice en consultation avec Eurojust et le RJE en matière pénale.

Par conséquent, le **CrimEx** exerce l'appropriation par les Pays partenaires du Voisinage Sud (PPVS) dans la mise en œuvre de la coopération judiciaire euro-méditerranéenne, la rédaction et la mise à jour des outils EuroMed pour la coopération, l'interaction avec les autres réseaux judiciaires, les activités de formation et le suivi des résultats.

Bénéficiant du soutien constant d'Eurojust, du RJE, la DECT de l'ONU, l'ONUDC et l'AIP et en coordination avec d'autres projets comme EuroMed Police, CyberSud, CT MENA, le programme HELP du Conseil de l'Europe ou encore Interpol South, le **CrimEx** fait office de véritable cellule de réflexion et de forum régional afin d'instaurer un climat de confiance et la confiance mutuelle, échanger des bonnes pratiques et informations, réaliser des analyses approfondies de la situation dans chaque PPVS et dans toute la région, et établir des recommandations, lignes directrices, manuels, études et recherches spécifiques.

Huit réunions du CrimEx ont eu lieu et deux sessions spéciales se sont tenues depuis la 1^{ère} réunion du CrimEx organisée à Madrid du 14 au 16 mars 2017.

Les deux agences de l'UE Eurojust et le RJE apportent leur soutien aux activités **du Groupe d'experts EuroMed Justice en matière pénale – CrimEx** et leur conseil sur la création d'un Réseau EuroMed de coopération judiciaire.

Certains membres du CrimEx sont devenus les points de contact d'Eurojust et du RJE, ainsi que les éléments principaux des plateformes nationales et régionales de coopération en matière pénale.

3. Jalons des travaux du CrimEx (mars 2017 - novembre 2018) – Outils EuroMed Justice

3.1. "Documents du CrimEx"

Analyses juridiques et des écarts sur :

- I. Entraide judiciaire en matière pénale
- II. Confiscation des produits du crime, recouvrement des avoirs et équipes communes d'enquête

- III. Extradition, transmission des procédures et transfèrement des personnes condamnées
- IV. Techniques d'enquête spéciales
- V. Cybercriminalité
- VI. Financement du terrorisme
- VII. Lutte contre le terrorisme
 - a) Portée des infractions terroristes
 - b) Plans d'action pour la prévention de l'extrémisme violent
 - c) Combattants terroristes étrangers

Fiches EuroMed, créées sur le modèle des Fiches Belges du RJE.

Manuel portant sur la coopération judiciaire en matière pénale.

Il s'agit de « documents pionniers » dans la région euro-méditerranéenne. Ils constituent des outils pratiques majeurs pour la coopération transfrontalière. La version finale est prévue pour début 2019.

3.2. Manuel EuroMed sur la preuve numérique

La première Conférence EuroMed sur la preuve numérique, organisée conjointement à Lisbonne du 23 au 25 avril 2018 par EuroMed Justice, EuroMed Police, l'ONU-DECT, l'ONU-DC, avec le soutien d'Eurojust et du RJE, représente une phase clef l'amélioration de la coopération judiciaire et des services répressifs entre les États membres de l'UE et les Pays partenaires du voisinage sud. Grâce à la Conférence EuroMed sur la preuve numérique de Lisbonne, les autorités judiciaires et des services répressifs ont accès au Manuel EuroMed sur la preuve numérique, lequel contient les outils leur permettant de recueillir et obtenir des preuves électroniques rapidement et efficacement. Le Manuel EuroMed sur la preuve numérique a été présenté à New York en septembre 2018, en marge de la 73^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies.

3.3 Documents de formation des formateurs

Sur la base des informations des besoins de formation présentés par les PPVS, les membres du CrimEx ont rédigé avec des experts européens et méditerranéens les Documents EuroMed Justice de formation. Les documents dédiés à la coopération judiciaire en matière pénale suivants reflètent et suivent le contenu des Documents du CrimEx et du Manuel EuroMed sur la preuve numérique :

1. ***Évaluation des besoins de formation***
2. ***Méthodologie d'une formation des formateurs***
3. ***Manuel de formation des formateurs***
4. ***Programme de formation des formateurs***

Ils représentent une avancée importante dans le processus de transition, de la phase analytique et de développement des docs du CrimEx, vers le renforcement des capacités des PPVS dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale. L'objectif final comporte deux volets : 1) les écoles de la Magistrature des PPVS introduiront des modules portant sur la coopération internationale en matière pénale dans leurs programmes ; et 2) les écoles de la Magistrature des États membres de l'UE et le REFJ formeront les juges et procureurs en prenant en compte le contenu analytique et unique des documents du CrimEx et du Manuel EuroMed sur la preuve numérique.

4. Coordination nationale

La « Feuille de route sur la coordination nationale » (CrimEx 2 – ***Feuille de route de Maastricht***) a proposé des mesures que plusieurs pays ont déjà mis en œuvre afin d'améliorer la communication et

la coopération entre les autorités judiciaires. Les PPVS rendent compte de leurs progrès au sein du CrimEx.

5. Réseaux judiciaires. Le carrefour et le tournant de Tallinn

Les participants à la 4^{ème} session du CrimEx ont discuté des différents modèles de réseaux judiciaires régionaux. Conformément à la Feuille de route de Tallinn, le CrimEx, en étroite coopération avec Eurojust, le RJE, l'ONUUDC et l'AIP devrait continuer à explorer toutes les pistes pour son évolution vers un mécanisme permanent, efficace et durable de coopération en matière pénale. La 4^{ème} session du CrimEx et la participation de ses membres à la 49^{ème} réunion plénière du RJE ont été organisées conjointement avec le RJE sous les auspices de la présidence estonienne de l'UE. Cet événement représente une autre avancée importante dans la reconnaissance du CrimEx comme partenaire par les agences de l'UE. Le CrimEx d'EuroMed Justice a assisté pour la première fois à une réunion plénière annuelle du RJE. Les membres du CrimEx ont appris et discuté des différents modèles de réseaux judiciaires. Le CrimEx est devenu une plateforme de facilitation pour la coopération interrégionale, aidant à connecter les réseaux et points de contact judiciaire à résoudre des affaires concrètes.

6. Forum EuroMed des Procureurs Généraux

Le 23 janvier 2018, un moment historique, une pierre angulaire et une étape essentielle ont été marqués à Madrid, avec l'organisation de la première réunion du Forum EuroMed des Procureurs Généraux, préparée par une session spéciale du CrimEx la veille.

À la suite du Forum, le CrimEx et les représentants des procureurs généraux ont poursuivi les discussions et consultations concernant un possible cadre pour le Forum EuroMed des Procureurs Généraux, selon leurs compétences respectives.

Les participants à la 8^{ème} session du CrimEx ont continué à explorer des pistes pour instaurer un niveau élevé de confiance et de coordination, dans le but d'organiser la deuxième réunion du Forum EuroMed des Procureurs Généraux. Le 8^{ème} CrimEx s'est accordé sur deux documents de travail : le premier résume les positions exprimées par les participants concernant le cadre du Forum EuroMed des Procureurs Généraux ; le deuxième s'intitule « **Recommandations de Barcelone concernant une Plateforme EuroMed de coopération judiciaire – gérer la coopération entre les réseaux et plateformes judiciaires – la durabilité du CrimEx, les avancées et les jalons du CrimEx** ».

La deuxième réunion du Forum des Procureurs Généraux, tenue au sein d'Eurojust un an plus tard, les 30 et 31 janvier 2019, a été préparée par une autre Session spéciale du CrimEx le 29 janvier 2019. Les participants à la deuxième réunion du Forum EuroMed ont adopté les **Règles générales pour l'organisation du Forum** ; ils ont discuté des tendances pertinentes en matière de criminalité régionale et interrégionale, des mesures d'enquête et de poursuites appropriées pour les contrer, ainsi que des questions juridiques d'intérêt ayant un effet sur le travail des autorités de poursuites. Enfin, ils ont échangé des expériences et des bonnes pratiques et formulé des observations ou opinions communes.

Suivi des recommandations de Barcelone

Concernant une Plateforme EuroMed de coopération judiciaire – Gérer la coopération entre les réseaux et plateformes judiciaires – Durabilité du CrimEx

- 1.** Les éléments constitutifs du mécanisme interrégional euro-méditerranéen de coopération judiciaire, dont le CrimEx est la pierre angulaire, sont en place. Toutefois, plus de temps et d'efforts communs sont nécessaires pour faire mûrir ce mécanisme et pour renforcer la coopération stratégique et possiblement opérationnelle entre les autorités nationales judiciaires des PPVS ainsi qu'avec les États membres de l'UE et les agences de l'UE.
- 2.** Le CrimEx et le Forum EuroMed des Procureurs Généraux devraient continuer de renforcer le mécanisme interrégional et de faciliter le développement des listes de points de contact d'Eurojust et du RJE dans les PPVS.
- 3.** Le CrimEx devrait coopérer étroitement avec les magistrats de liaison présents dans les PPVS et avec les points de contact d'Eurojust et du RJE.
- 4.** Le CrimEx devrait promouvoir la création des points de contact/conseillers nationaux du CrimEx et du système de coordination nationale du CrimEx composé des représentants des autorités centrales nationales, juges et procureurs pouvant être contactés concernant toute question relative à la coopération judiciaire internationale. Les principales tâches des points de contact/conseillers du CrimEx sont les suivantes :
 - I.** Maintenir une coopération étroite et efficace entre les membres du CrimEx et leurs autorités judiciaires nationales respectives ;
 - II.** Assister les membres du CrimEx par leur conseils juridiques et pratiques, dans l'identification des autorités pertinentes pour l'exécution des demandes d'entraide judiciaire et des décisions en matière de coopération judiciaire, en se référant aux canaux appropriés d'assistance, afin d'éviter les délais et les doubles emplois.
- 5.** La consolidation du travail accompli par le CrimEx jusqu'à présent en :
 - I.** Promouvant les réunions opérationnelles, stratégiques et de coordination entre les autorités judiciaires dans la région euro-méditerranéenne.
 - II.** Explorant la possibilité de programmes d'échange courts entre les PPVS et les États membres de l'UE, les agences de l'UE et les organisations internationales.
- 5.** Le CrimEx devrait intensifier le travail et les contacts avec les spécialistes de la rédaction législative au sein des ministères de la Justice afin de mettre à jour et modifier les lois suivant les analyses juridiques et des écarts du CrimEx.
- 6.** Les membres du CrimEx devraient disséminer les documents du CrimEx au niveau national, en encourageant leur utilisation par les professionnels de la Justice :
 - I.** En tant qu'outils opérationnels – interconnexion avec les outils existants.

II. En tant que contenus pour les activités de formation portant sur la coopération judiciaire en matière pénale dans les PPVS et l'UE.

7. La mise à jour des documents du CrimEx compte parmi les tâches principales des membres du CrimEx

8. ... **Autres propositions**

DOCUMENTS DISCUTES ET ADOPTES PAR LE CRIMEX: 2017 – 2019

FONDEMENTS

1. Objectifs et méthodologie du CrimEx
2. Tâches générales du CrimEx
3. Tâches spécifiques du CrimEx
4. Organisation des sessions du CrimEx

Approuvés lors de la première réunion du CrimEx en 2017, à Madrid

FEUILLES DE ROUTE ET DECLARATIONS

1. Feuille de route de Maastricht sur la coordination nationale
2. Feuille de route de Tallinn pour une plateforme judiciaire EuroMed

Approuvées lors de la 6ème Session du CrimEx en 2018, à Lisbonne

1. Ébauche de déclaration de la première réunion du Forum EuroMed des Procureurs Généraux
2. Ébauche de feuille de route pour un Forum EuroMed des Procureurs Généraux

Accordées lors de la session spéciale du CrimEx en 2018, à Madrid

RECOMMANDATIONS

1. Recommandations sur le futur et la durabilité du CrimEx

Approuvés en 2018 lors de la 8ème session du CrimEx à Barcelone

1. Recommandations sur les règles pour l'organisation du Forum EuroMed des Procureurs Généraux

Accordées à La Haye en 2019 lors de la Session spéciale du CrimEx

OUTILS EUROMED POUR LA COOPERATION JUDICIAIRE EN MATIERE PENALE

1. Docs du CrimEx
2. Manuel sur la preuve numérique – Conférence de Lisbonne de 2018
3. Documents de formation des formateurs – Session n°7 du CrimEx au Luxembourg en 2018